



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 18 mai 2026*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Projet de travaux de remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football d'Erbaïolu**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :**

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

**Absents :**

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAIZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

**Objet : Projet de travaux de remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football d'Erbaiolu**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la loi du 2 mars 2022 Sport-santé et parité visant à démocratiser le sport en France, notamment en facilitant le sport santé et l'accès des associations aux équipements sportifs scolaires

Considérant les difficultés de pratiques rencontrées par les différents publics ;

Considérant l'objectif de sécurité et de confort pour les pratiquants ;

Considérant l'occupation de l'enceinte sportive par les publics scolaires, associations sportives et tout public ;

Considérant l'appel à projet 2026 de l'Agence Nationale du Sport, de l'État via notamment la DETR ainsi que la Collectivité de Corse – Dotation Sport ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé de la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré.

**APPROUVE (À l'unanimité)**

- Le projet de remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football d'Erbaiolu ;
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT			580 000,00 €
Recettes	Agence Nationale du Sport	20,00 %	116 000,00 €
	État	30,00 %	174 000,00 €
	Collectivité de Corse – Dotation Sport	30,00 %	174 000,00 €
	Autofinancement CAB	20,00 %	116 000,00 €

**Objet : Projet de travaux de remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football d'Erbaiolu**

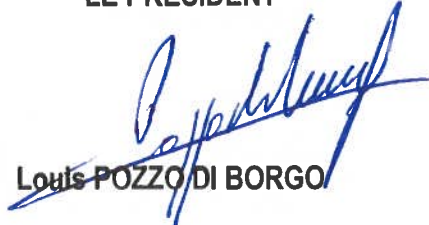
**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGO**